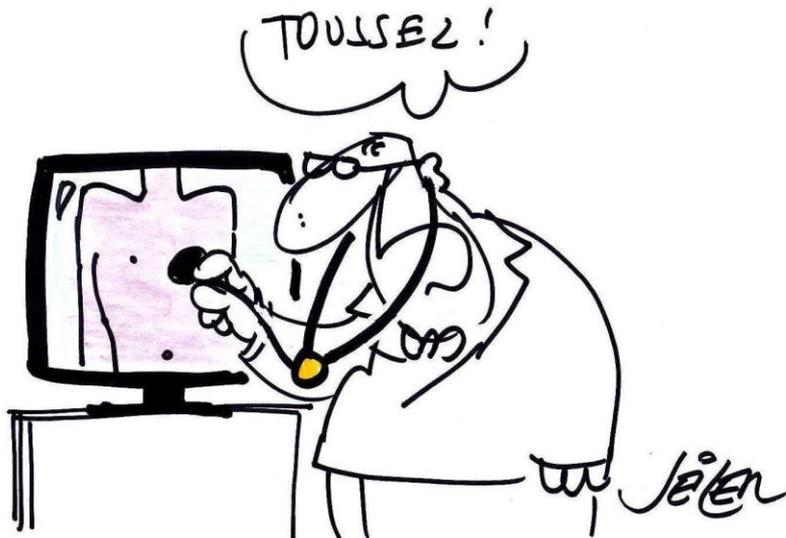


La TELEMEDECINE



Katia EVEN, infirmière CH Montfort sur Meu
Dr. Marie COSTES, gériatre CHU de Rennes



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
DE RENNES



Qu'est ce que la Télémédecine ?

- ▶ La notion de télémédecine signifie littéralement « médecine à distance »
- ▶ Fait partie intégrante de la télésanté
- ▶ Recouvre toutes les techniques et applications permettant d'intervenir à distance pour établir des diagnostics, mettre en œuvre des thérapeutiques, surveiller des traitements, assurer et suivre des soins coordonnés.
- ▶ Terme inventé dans les années '50 mais la télémédecine existait en fait depuis plus longtemps...

Quelques éléments d'histoire

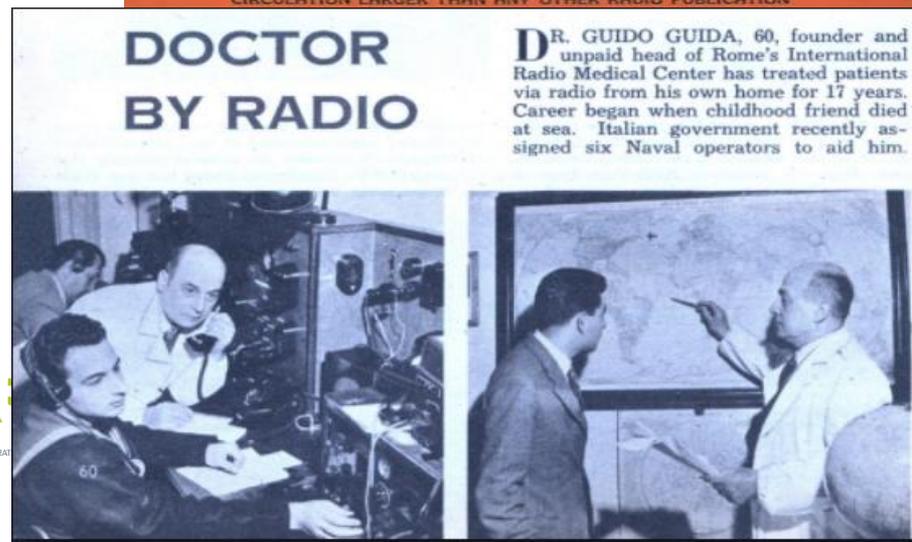
- ▶ « Letters of Hallet Turner to James Jurin » datée de 1726 décrivant un traitement pour un patient éloigné est représenté comme le premier document de télémédecine de l'époque pré-électronique
- ▶ 1876: Invention du téléphone (moyen qui a été utilisé en télémédecine)
- ▶ 1888 : une consultation par télégraph – New York Time

CONSULTATION BY TELEGRAPH.

VICTORIA, British Columbia, Nov. 19.—The telegraph was yesterday brought into service in a way that not only afforded a good illustration of the extent of the system, but furnished a unique example of the possibilities of modern science. Lord Ennismore, heir to the Earldom of Listowel, is lying at the point of death in the hospital here with typhoid fever, accompanied by other complications. Through the aid of Sir Donald A. Smith, who is in London, a telegraph circuit was formed from London to Victoria by cable and telegraph, and Sir Andrew Clarke, the distinguished London physician, was placed in direct consultation with Dr. Hannington in Victoria. A conversation lasting three hours concerning Lord Ennismore's condition was carried on. An unbroken circuit was worked from Victoria to the cable office in New-York, where the telegrams were repeated to London. Replies were received in three and four minutes. Lord Ennismore, though still in a dangerous condition, was somewhat better last evening. His father, the Earl of Listowel, sails from Queenstown by the Galia for Victoria.

New York time, 1888

- ▶ 1905: W.Einthoven transmet un ECG via une ligne téléphonique (1.5Km) le premier ' Télécardiogramme '
- ▶ 1924 : des consultations radiophoniques
- ▶ 1948:Transmission d'images radiographiques via le réseau téléphonique (38Km)
- ▶ 1959:Consultations de psychiatrie via réseau vidéo spécialisé (180Km)...



- ▶ 2001 : opération « Lindberg » Pr. Marescaux opère une patiente de Strasbourg depuis New York grâce à un robot et une connexion HD par fibre. (7500 Km)



La législation française

- ▶ 2004 : Loi Assurance Maladie : « *La télémédecine permet entre autres, d'effectuer des actes médicaux dans le strict respect des règles de déontologie, mais à distance, sous le contrôle et la responsabilité d'un médecin en contact avec le patient par des moyens de communication appropriés à la réalisation de l'acte médical* »
- ▶ 2009 : LOI HPST (article L6316-1) Inscrit la télémédecine dans le code de la santé publique : « *Une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.* »

FIGAR

FÉDÉRATION INTERHOSPITALIÈRE GÉRIATRIQUE DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

La législation française

- ▶ Décret du 18 mai 2010 relatif à la mise ne place du Programme Régional de Santé (PRS) : **Le programme territorial définit les orientations souhaitables du développement de la télémédecine dans les territoires au service des axes retenus dans les schémas d'organisation des soins, d'organisation médico-sociale et de prévention.**

- ▶ Décret d'octobre 2010 définit les 5 actes de télémédecine
 1. Téléconsultation
 2. Téléexpertise synchrone/asynchrone
 3. Télésurveillance
 4. Téléassistance
 5. Réponse médicale (régulation)

1. La Téléconsultation :

Nombreux domaines médicaux

EHPAD, établissements pénitentiaires,

Territoires insulaires



Pr. Somme, Rennes



FÉDÉRATION INTERHOSPITALIÈRE GÉRIATRIQUE DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE



CH de Janzé (35)

2. Téléexpertise synchrone/asynchrone : radiologie, dermatologie...



Téléexpertise Asynchrone

IDE CH Montfort-Sur-Meu



Dr. Rousseau, Rennes

Téléexpertise Synchrone

3. Télésurveillance : Objets connectés / pace maker...



4. Téléassistance : un professionnel en assiste un autre

5. Réponse médicale (régulation)

La législation française

- ▶ **Avril 2011 : plan national de télémédecine**
 - TLM et AVC
 - Télé imagerie et permanence des soins
 - TLC dans les HAD, structures médico-sociales
 - Santé des détenus
 - TLM et pathologies chroniques
- ▶ **Avril 2016 : décret portant sur la tarification des actes**
- ▶ **Juillet 2017 : arrêté portant sur le « forfait structure »**

Type d'acteur	Tarification
Médecin généraliste effectuant des activités de gériatre	28 euros par acte, max 3 actes par an par patient/médecin
Médecin spécialiste	30 euros par acte, max 3 actes par an par patient/médecin
Médecin Psychiatre (en T2A)	45,7 euros par acte, max 5 actes par an par patient/médecin
Requérant (ES/ESMS/Centre de santé /MSP)	28 000€ par an (50% a la signature de de la convention - 50% si 50 TLC/an)

Les enjeux de la télémédecine

➤ Défis épidémiologiques

- vieillissement de la population, augmentation du nombre de patients souffrant de maladies chroniques et de poly-pathologies

➤ Défis démographiques

- inégale répartition des professionnels sur le territoire

➤ Défis économiques

- système de santé d'aujourd'hui aux fortes contraintes budgétaires

Les multiples avantages de la télémédecine

FORCES

- ▶ **Patient** : pas de Transport, délai court, climat de confiance, présence de famille et des soignants habituels
- ▶ **MT** : Echange direct, rapidité
- ▶ **Spécialiste** : communication avec le soignant, alliance thérapeutique

OPPORTUNITES

- ▶ **Formation des correspondants**
- ▶ **Equité d'accès aux soins**
- ▶ **Qualité des soins** : meilleure utilisation des pansements, des psychotropes, baisse de la iatrogénie
- ▶ **Economies** : transport, pansements, médicaments

Les difficultés de terrain

FAIBLESSES :

- ▶ Difficultés techniques : réseau internet
- ▶ Editeurs de plateforme
- ▶ Inégalité d'extension, politique volontariste

MENACES :

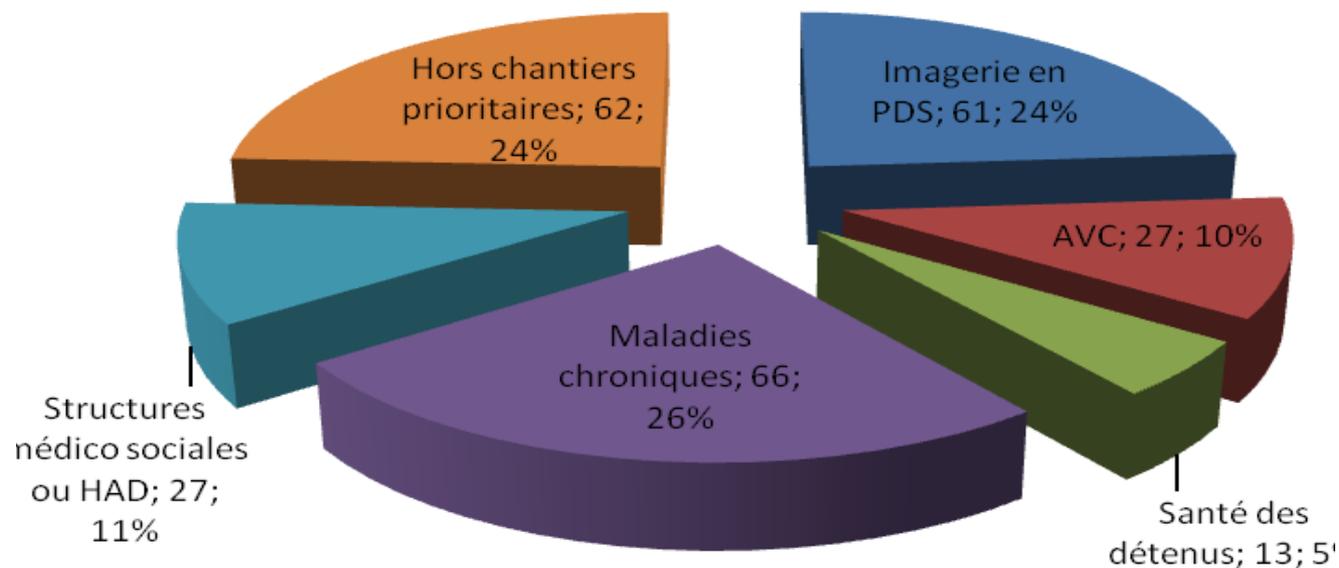
- ▶ Absence de modèle médico-économique : attente forte de la télémédecine dans le droit commun
- ▶ Coût des plateformes, cout relatif à la coordination des projets

Une nouvelle compétence soignante

- ▶ **Assistant de télémédecine en établissement ou référent**
 - **Appétence pour les nouvelles technologies**
 - **« chef de projet », travail collaboratif, compétences organisationnelles**
 - **Répond aux exigences réglementaires : accord du patient, communication avec le médecin traitant**
 - **Avertir/expliciter/recueillir le consentement/organiser le RDV**
 - **Préparer la salle/accueillir/assister**
 - **Transmettre et faire le suivi**

+ de 400 projets en France

Répartition des projets par priorité nationale



FIGAR

FÉDÉRATION INTERHOSPITALIÈRE GÉRIATRIQUE DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

La cartographie Sterenn 2017

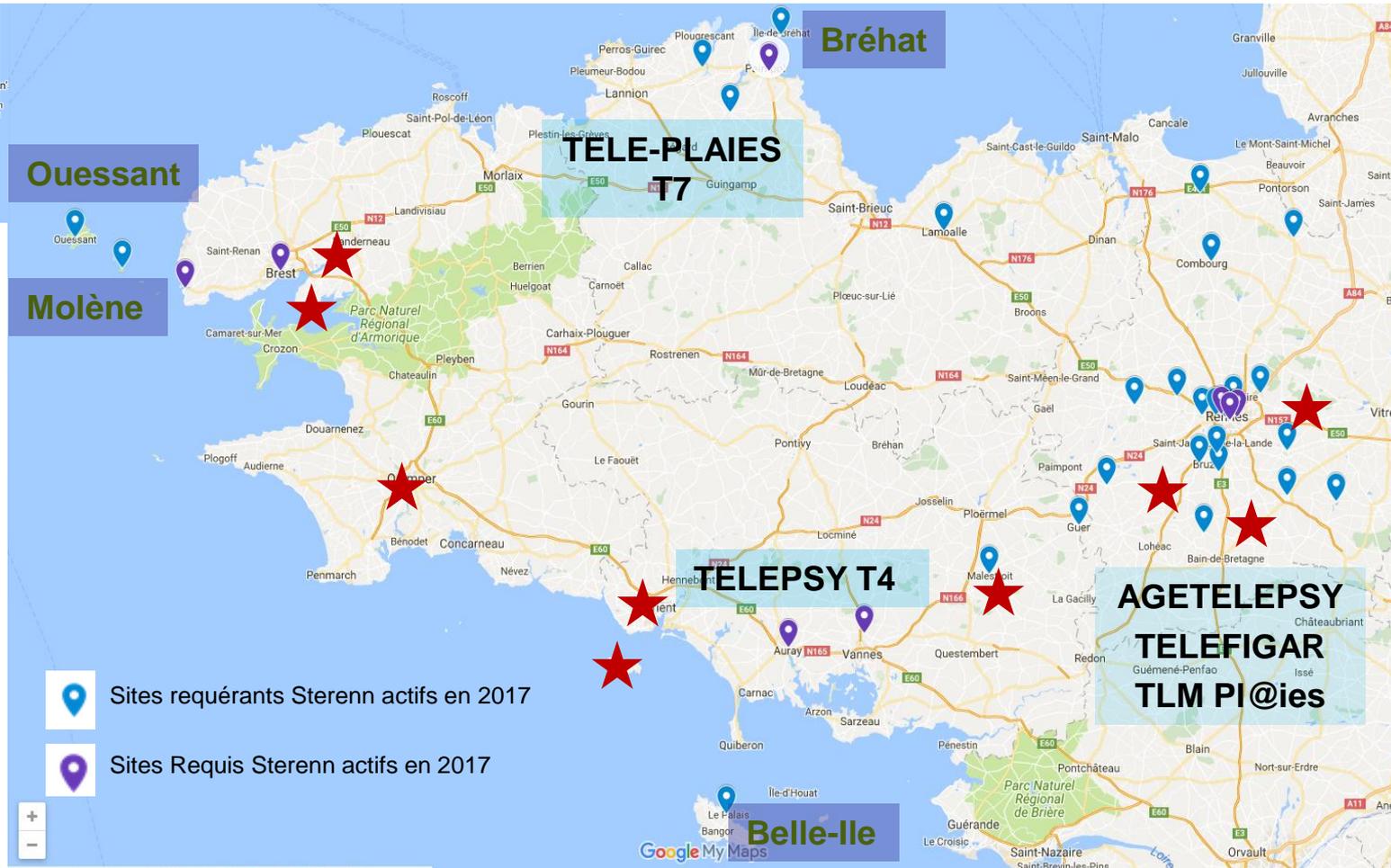


547 prises en charge en TLM EN 2017

AAP 2013 = 5 PROJETS ACTIFS

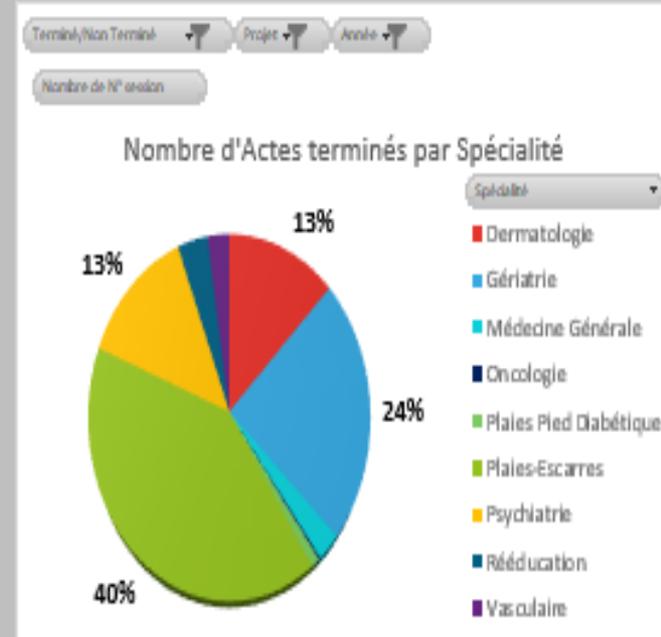
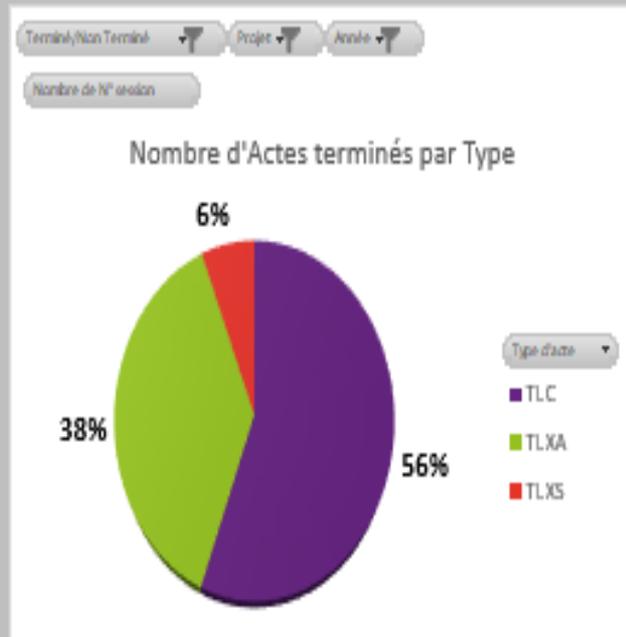
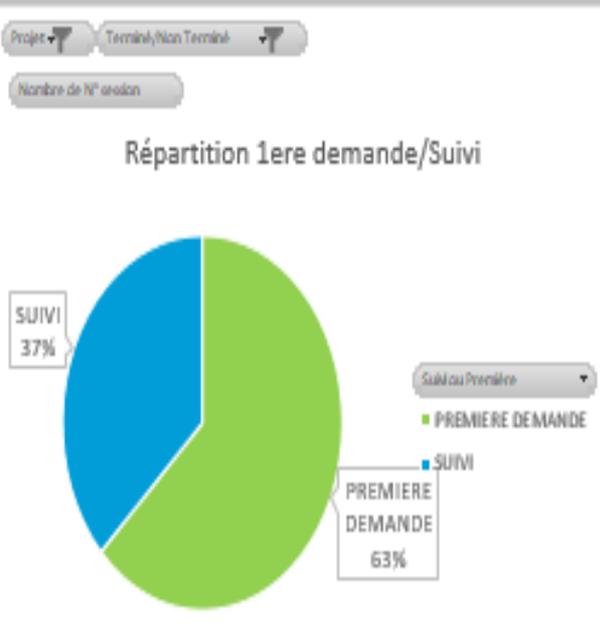
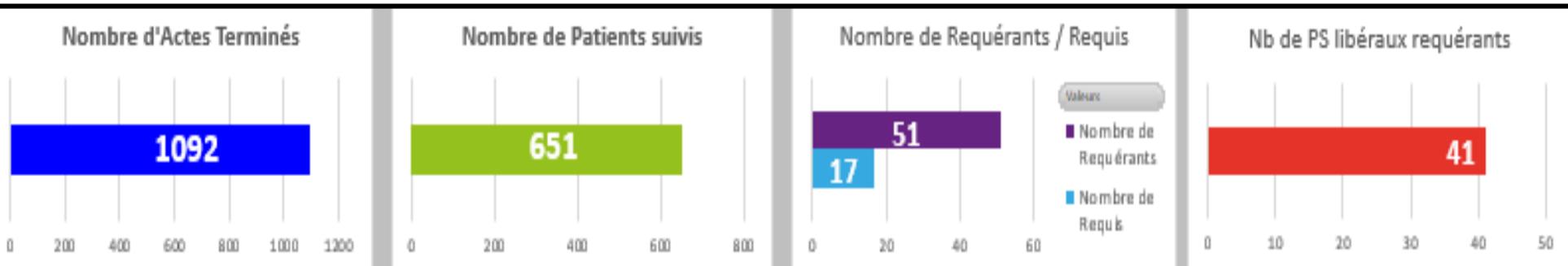
4 Territoire insulaires + CH F. DUNAN (SPM)

9 projets de TLM AAP 2017



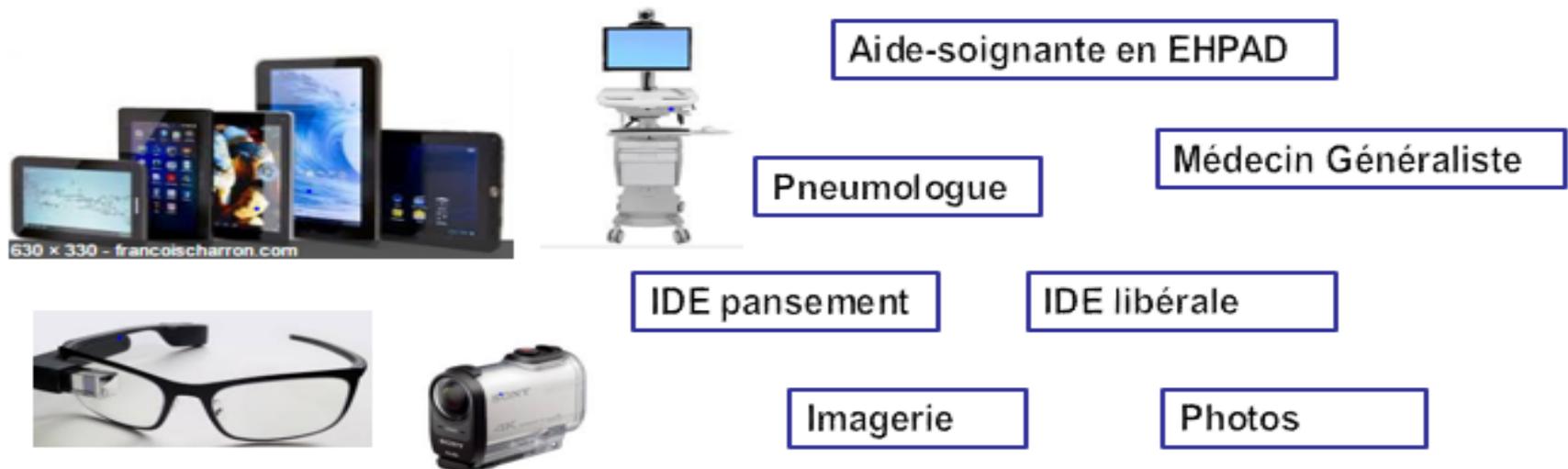
- ▶ TLC et TLE = STERENN
- ▶ TLE radiologique = RUBIS
- ▶ Autres : Télé dialyse, surveillance pacemaker...

Activité issue de la plateforme régionale de TLM : Sterenn



Les aspects pratiques

- ▶ Administratifs : volontarisme des acteurs, adhésion au GCS-eSanté, conventionnement avec les projets locaux
- ▶ Technologiques : la connexion, du matériel en fonction de la télémédecine que l'on pratique, l'utilisation des plateformes ou applications



Des questions ???

mariecostes@chu-rennes.fr

02.99.27.44.07

The logo for FIGAR, featuring the word "FIGAR" in a bold, green, sans-serif font. To the left of the text is a stylized icon consisting of three horizontal bars of varying lengths, resembling a bar chart or a set of stairs.

FÉDÉRATION INTERHOSPITALIÈRE GÉRIATRIQUE DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE